

TARIFICATION 2026 de la salle "Condé Espace"

Désignation	Montant TTC	Montant HT
Location de la salle (par jour) - comprenant : scène 66m², salle principale, salle annexe, loges, sanitaires, bar.	1 167.60 €	973.00 €
Cuisine, meubles self-froid et self chaud (par jour)	208.80 €	174.00 €
Pack son et Iumière (par jour) pour conférences ou AG	324.00 €	270.00 €
Pack son & lumière (par jour) pour concerts ou spectacles	746.40 €	622.00 €
Technicien son & lumière (tarif à l'heure)	48.00 €/h	40.00 €/h
Location anticipée pour installation (par jour)	417.60 €	348.00 €
Vidéoprojecteur	110.40 €	92.00 €
Forfait modification de la scène	289.20 €	241.00 €
Mise à disposition de mobilier (tarif à l'unité) : - Chaise (mise en place et rangée par le client)	0.41 €	0.34 €
- Table rectangulaire - 1.80x0.80m (mise en place et rangée par le client)	1.20 €	1.00 €
- Claustra (mise en place et rangée par le client)	12.60 €	10.50 €
- Grille d'exposition (mise en place et rangée par le client)	3.36 €	2.80 €
- Chaise (mise en place et rangée par la commune)	0.82 €	0.68 €
- Table rectangulaire - 1.80x0.80m (mise en place et rangée par la commune)	2.40 €	2.00 €
- Claustra (mise en place et rangée par la commune)	25.80 €	21.50 €
- Grille d'exposition (mise en place et rangée par la commune)	6.24 €	5.20 €
Forfait ménage (tarif à l'heure)	33.60 €/h	28.00 €/h
Permanence S ervice S écurité I ncendie et A ssistance à P ersonnes (SSIAP)	42.00 €/h	35.00 €/h
Consommation électrique	0.30 €/kWh	0.25 €/kWh
Redevance exceptionnelle de nettoyage et/ou tri des déchets non respecté	396.00 €	330.00 €
Redevance exceptionnelle pour rangement non-conforme et/ou consignes non-respectées	198.00 €	165.00 €
Redevance exceptionnelle pour détériorations	sur devis	sur devis
Arrhes à verser à la réservation et non remboursés en cas de désistement	336.00 €	280.00€
Caution	1 200.00 €	1 000.00 €

En cas de location sur plusieurs jours consécutifs, application d'un coefficient de dégressivité (uniquement sur le tarif de location de la salle, à l'exclusion de toute autre prestation) soit : 1 jour = 1/2 jours = 1/2 j

^{*} Les tarifs sont révisés chaque année au 31 décembre, tarifs applicables au 1er janvier au taux légal en vigueur